

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **M1 Gestion de Production, Logistique, achats (GPLA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **GODÉ Cécile**, Professeure des Universités, co-responsable du M1 GPLA

Membres :

- **KEH Pauline**, Maîtresse de conférences, co-responsable du M1 GPLA
- **KACIOUI-MAURIN Elodie**
- **LAZZERI Jennifer**
- **HABIB Johanna**
- **FABBR-COSTES Nathalie**
- **BRION Sébastien**
- **HANAN Audrey**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **DPEC – PARCOURS AIC** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Rosette NICOLAÏ**, Directrice de la FUP AIC

Membres :

- **Frédéric BRUSCHI**, Intervenant professionnel
- **Fabrice DENISE**, PAST (PR)

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024


Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Nadine Ricci-Xella**, Responsable master CCA

Membres :

- **Nesrine Ben Ismail**, MCF06
- **Sébastien Layani**, PRAG

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **MASTER CGAO** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **BRULHART Franck**, Professeur, AMU, resp. Master CGAO

Membres :

- **GAMBINI Ian**, Maitre de conférences, AMU
- **VIEU Marion**, Maitresse de conférences, AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Economie du Droit** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **GENTIER Antoine**, Professeur des Universités

Membres :

- **RUBIO Nathalie**, Maitresse de Conférences
- **GARELLO Pierre**, Professeur des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Economie de l'Entreprise et des Marchés** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **BOUGI Gilbert**, Maître de conférences

Membres :

- **RYCHEN Frédéric**, Maître de conférences
- **Rubio Nathalie**, Maîtresse de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

2024_n°7_CommRecrutMaster_FEG

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation MASTER FINANCE est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **LEBOEUF Gael**, MCF, Responsable du M1

Membres :

- **GIALDINI Laurence**, MCF, Responsable du M2 GP
- **LECOURT Christelle**, PR, Responsable du M2 R2FD
- **JEANNICOT Karine**, PR, Responsable du M2 FEIF
- **BOURLES Renaud**, PR, Responsable du M2 MOFI

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Gestion des Territoires et Développement Local parcours gestion durable des territoires de montagne** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **HIRCZAK Maud**, Maitresse de conférences- FEG

Membres :

- **MARSEILLE Lise**, Professeur agrégée- FSS
- **TALON Brigitte**, Maitresse de conférences- OSU Pythéas

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation Master 1 Gestion des Ressources Humaines est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CHOPIN Frédérique**, Maître de conférences en droit privé, FEG, AMU

Membre :

CHAKOR Tarik, Maître de conférences en sciences de gestion, FEG, AMU
GASTALDI Lise

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation Master 1 Management et Commerce International est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CALLANDRET Elisabeth**, Maître de conférences

Membres :

- **ROLLET Anne**, Maître de conférences
- **CHAIGNE Claudia**, vacataire, co-responsable du Master 1
- **MAGNOULOUX Hervé**, Maître de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille pour la formation **Master 1 Management de l'innovation** est composée comme suit :

Présidente :

- **MAUS Amandine**, Maitresse de conférences

Membres :

- **DEGORRE Aline**, Maitresse de conférences
- **FONS Cendrine**, Maitresse de conférences
- **AMABILE Serge**, Professeur des universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2023/2024, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **FEG** pour la formation **Master MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises)** est composée comme suit :

Président :

- **M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI**, MCF, responsable pédagogique du Master MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE

Membres :

- **M. Sébastien FOURNIER**, PR, responsable pédagogique du M1 MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **M. Adrian-Gabriel CHIFU**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours 2ID, intervenant en Master MIAGE
- **M. Jean CAUSSANEL**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours ISIE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Serge AMABILE**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Corine CAUVET-LEGRAND**, PR, intervenante en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Nicola OLIVETTI**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Annie POURRIERE**, PRAG, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE ainsi qu'en L3 Gestion parcours MIAGE
- **Mme Monique ROLBERT**, MCF, intervenant en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Etienne THUILLIER**, MCF, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Lucile TORRES-GERARDIN**, MCF, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le **15/05/2024**



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Mode** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Fabienne CHAMEROY**, Maitre de conférences

Membres :

- **Valérie Larmet**, Maitre de conférences
- **Gilbert Bougi**, Maitre de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Econométrie et Statistique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Eva Raiber**, Maîtresse de conférences

Membres :

- **Tanguy van Ypersele**, Professeur des universités
- **Pierre Michel**, Maître de conférences
- **Charles Gottlieb**
- **Céline Polly**
- **Habiba Djebbari**
- **Karine Gente**
- **Marco Fagoni**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Economie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Eva Raiber**, Maîtresse de conférences

Membres :

- **Tanguy van Ypersele**, Professeur des universités
- **Karine Gente**, Professeure des universités
- **Céline POILLY**
- **Charles GOTTLIEB**
- **Habiba DJEBBARI**
- **Marco FONGONI**
- **Pierre Michel**
- **Lorenzo ROTUNNO**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université